

LE PROBLÈME DES JEUNES LEADERS PAYSANS DANS LES COMMUNAUTÉS DE L'ÉQUATEUR ANDIN

Emmanuel FAUROUX

Anthropologue économiste, ORSTOM, 213, rue La Fayette, 75010 Paris

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la Réforme Agraire, les autorités équatoriennes ont souhaité développer des coopératives aux dépens d'institutions traditionnelles telles les Communes. Ils ont eu tendance à promouvoir à la tête de ces coopératives de jeunes leaders qui apparaissaient capables de communiquer leur dynamisme à l'ensemble de leur groupe. Pourtant, la présence de ces jeunes leaders a heurté de front diverses structures traditionnelles de pouvoir, parfois occultes, qui ont réagi en créant de graves difficultés aux nouvelles coopératives, provoquant souvent leur échec définitif.

MOTS-CLÉS : Coopératives rurales — Communes — Communautés de fait — Pouvoir communautaire — Jeunes leaders paysans — Réforme agraire — Équateur andin.

ABSTRACT

THE PROBLEM FACING THE YOUNG PEASANT LEADERS IN THE COMMUNITIES OF THE ANDEAN ECUADOR

As part of the Agrarian Reform, the Ecuadorian authorities wanted to develop cooperatives at the expense of traditional bodies such as the communes. They tended to have these cooperatives managed by young leaders who seemed to be able to convey their dynamism to their group. However, these young leaders came into direct collision with various traditional and sometimes hidden structures which created obstacles to the new cooperatives, thus leading to their failure.

KEY WORDS : Rural cooperatives — Communes — De facto communities — Communal power — Young peasant leaders — Agrarian Reform — Andean Ecuador.

Les sociétés traditionnelles donnent en général le pouvoir aux plus anciens de leurs membres. Il en résulte, souvent, une tendance marquée au conservatisme, au rejet des innovations. Beaucoup d'observateurs y voient un obstacle important au développement et au progrès économique.

Dans le cadre de la Réforme agraire, les autorités de l'Équateur ont été conduites, souvent, à s'appuyer sur des leaders paysans jeunes ou très jeunes, en espérant que leur dynamisme contribuerait à briser les vieilles structures mentales. Il ne s'agissait pas réellement d'une politique délibérée, mais plutôt du résultat empirique de nombreuses initiatives convergentes.

Nous voudrions, ici, analyser très brièvement les conditions de l'échec très généralement subi par ces

jeunes leaders qui semblaient pourtant, au départ, disposer d'un grand nombre d'atouts. Un bref retour en arrière s'impose pour comprendre les grands traits du fonctionnement des structures communautaires.

Les communautés pré-hispaniques

Les sociétés de l'Équateur andin, avant l'arrivée des espagnols, n'étaient pas organisées sur un modèle gérontocratique. Le pouvoir politique était assumé par des familles de *caciques*, et le jeu des successions pouvait très bien conférer la chefferie à un personnage jeune, voire très jeune. Les « Relaciones Geográficas de Indias » (1) témoignent de la fréquence du phénomène.

(1) M. JIMENEZ DE LA ESPADA (ed.), *Relaciones Geográficas de Indias. Perú*, Madrid, M. G. Hernandez, 1897, 6 vol. : il s'agit de divers rapports officiels effectués par des administrateurs locaux à la demande de la Couronne espagnole, rédigés dans le dernier quart du XVI^e siècle.

Les communautés locales de résidence, de taille très variable, étaient unies par des liens de parenté réelle ou fictive. La tendance était très nettement endogame. Le terroir était généralement structuré de façon complexe, puisqu'il intégrait des milieux écologiques très contrastés, situés à distance les uns des autres, selon le modèle décrit sous le nom de l'« archipel vertical » (J. MURRA). Une partie au moins de ce terroir, la plus rapprochée du lieu de résidence principal, pouvait faire l'objet de redistributions périodiques, obéissant à des règles suffisamment précises pour qu'elles ne mettent pas véritablement en jeu des phénomènes de pouvoir.

La fonction des *caciques* consistait, pour l'essentiel, à assurer la coordination avec une autorité politique supérieure qui, avant l'invasion Inca, pouvait être une petite Fédération régionale. Le *cacique* et sa famille bénéficiaient de diverses prestations en nature ; ils dirigeaient les *mingas*, grandes opérations d'entraide pour la réalisation de travaux d'infrastructure ou d'importantes tâches agricoles. Nulle institution précise, en tous cas, ne paraît impliquer un rôle privilégié des Anciens, dans la société pré-hispanique.

Les communautés à l'époque coloniale

La Colonie espagnole a, bien évidemment, profondément remanié les communautés rurales. Sans entrer dans les détails, on peut souligner que, vers la fin du XIX^e siècle, et dans la 1^{ère} moitié du XX^e, on rencontrait 3 types principaux d'unités de résidence en milieu rural.

D'abord des communautés de *haciendas*, sans doute les plus nombreuses. Elles avaient souvent été constituées, à l'initiative du propriétaire foncier, à partir d'apports socialement et culturellement hétérogènes. Elles se caractérisaient par la faible consistance des rapports sociaux horizontaux entre les divers membres du groupe, et par l'extrême importance des liens verticaux, rattachant l'individu à la structure pyramidale de pouvoir de la *hacienda*.

Des communautés indépendantes, ensuite, étaient les héritières directes des groupes pré-hispaniques, mais elles dépendaient toujours plus ou moins d'une *hacienda* voisine. Souvent, par exemple, elles devaient utiliser les pâturages de la *hacienda* contre l'obligation de quelques jours de travail gratuit. Les structures de pouvoir internes à ces communautés « indépendantes » demeuraient cependant réellement autonomes, sauf quelques cas d'ingérences des grands propriétaires fonciers de la région.

On trouvait, enfin, des communautés-refuges, formées d'indigènes de diverses origines, chassés de leur terroir à la suite de diverses spoliations, et souvent repoussés dans des zones inhospitalières et peu productives. Peu cohérentes du fait de leurs

origines, elles savaient au besoin retrouver une unité apparemment sans faille face aux tentatives d'ingérence externe.

Les Communes et le pouvoir communautaire avant la Réforme Agraire

L'administration espagnole n'a pas cherché à distinguer ces divers cas de figures, se contentant de les fondre dans le moule unique de l'institution des *Comunas*, les Communes, directement issues du droit espagnol médiéval. Tombée en décadence au XIX^e siècle, l'institution communale va connaître un regain de vie avec une loi de juillet 1937. On parlera désormais de « Communes juridiquement organisées », reconnues par les autorités, dotées d'un *Cabildo*, assemblée délibérante régulièrement élue et habilitée à représenter l'ensemble des *comuneros* notamment dans leurs rapports avec l'administration.

Une différence de plus en plus sensible va s'instaurer entre la Commune, construction juridique rattachée à l'administration, et les communautés locales qui jouissent d'une existence de fait et dont les structures de pouvoir ne sont ni reconnues, ni même, le plus souvent, soupçonnées. La sphère de ce pouvoir, il est vrai, demeura, jusqu'à une époque récente, extrêmement limitée, peu signifiante, en tous cas, si on la compare au pouvoir s'exerçant, de l'extérieur, sur la communauté.

Le pouvoir réel, en effet, reposait sur un petit nombre d'agents étrangers à la communauté : le prêtre, le représentant local de l'administration et les commerçants métis du bourg voisin.

Le rôle du prêtre était essentiel, non seulement à cause de son action au niveau de la construction et de la diffusion de l'idéologie dominante, mais surtout parce que l'Église avait su, dès les débuts de l'époque coloniale, récupérer à son profit le *sistema de cargos*, c'est-à-dire l'ensemble des manifestations cérémonielles qui jalonnent l'ascension sociale normale des membres d'une communauté.

Le représentant local de l'administration, le *Teniente politico* dans la plupart des cas, jouait — et joue encore — un rôle important comme représentant local du pouvoir central et garant de l'ordre public. Il n'était pas toujours indépendant des groupes au sein desquels il devait exercer ses fonctions.

Mais le pouvoir le mieux enraciné était généralement détenu, de façon largement occulte par les commerçants métis du bourg le plus proche. Ceux-ci contrôlaient un grand nombre d'individus, dans diverses communautés du voisinage à travers le *compadrazgo*, le compérage. Cette institution créait — et crée encore — entre le « riche commerçant » et des paysans indigènes des rapports étroits et asy-

métriques de parenté fictive. Ces liens se doublant de rapports économiques denses, le *compadre* métis en arrivait à disposer très largement de la personne de son « compère » indigène, au point d'obtenir de lui des comportements en opposition manifeste ou clandestine aux autres détenteurs locaux de pouvoir.

Au sein de la communauté, pourtant, malgré ces poids externes, apparaissaient parfois des noyaux non négligeables de pouvoir, liés à certaines formes de différenciation interne de la communauté. Celle-ci pouvait bénéficier à certains éléments, devenus un peu plus « riches » ou dotés de fonctions relativement prestigieuses, liées à un pouvoir externe, comme les majordomes de *haciendas* ou des retraités revenus dans leur communauté d'origine. Ces « notables » répugnaient souvent à accepter des fonctions officielles au sein des *Cabildos*, trop liés au pouvoir externe.

Les conditions d'exercice du pouvoir communautaire s'avéraient donc extrêmement complexes avec des imbrications entre autorités apparentes, à plusieurs niveaux, et autorités réelles s'exerçant elles-aussi à plusieurs niveaux.

Compte tenu de l'importance des pouvoirs externes (prêtres, *Teniente*, commerçants), le pouvoir interne (notables, membres du *Cabildo*) pouvait apparaître comme un bien faible enjeu, en période normale, puisqu'il s'agissait, tout au plus, de décider de l'exécution de certains travaux publics ou de certaines négociations avec l'« extérieur », ou bien encore de régler certains conflits internes.

Par contre, ce pouvoir interne devenait tout à fait important, voire essentiel, en situation de crise, par exemple lorsque, à la suite d'un accroissement de la population communale, il était devenu nécessaire de procéder à une redistribution des terres avec réduction des surfaces accordées à chacun ; ou encore, lorsque la Commune se trouvait associée à une opération de « développement », adduction d'eau, ouverture d'un chemin. C'est, en définitive, l'exercice de ce pouvoir interne qui déterminait le succès ou l'échec de l'opération, même si les pouvoirs externes avaient donné un consentement réel.

Or, justement, de façon très constante, à travers les années, le pouvoir communautaire interne a joué un rôle très conservateur, s'exprimant par un rejet à peu près général des ingérences externes, même si celles-ci avaient pour objet une amélioration du sort de la communauté. L'idée a donc fini par s'imposer, dans les milieux liés au développement, que le rôle de ces autorités traditionnelles, était globalement néfaste et qu'il convenait, si possible, de promouvoir de nouvelles autorités.

Les nécessités de la Réforme Agraire et les nouvelles formes de pouvoir communautaire

Depuis la fin des années 60, la situation des communautés rurales s'est profondément trans-

formée, à cause, notamment, de la mise en œuvre de la Réforme agraire qui a conduit les autorités à parier sur un nouveau système, la Coopérative, aux dépens de l'ancien, la Commune. On pensait ainsi en finir avec l'idéologie trop résolument conservatrice des Communes et contribuer à promouvoir un nouveau type de leaders infiniment plus dynamiques que les anciens.

Les responsables de l'Institut Équatorien de Réforme Agraire et de Colonisation (IERAC) ou du Ministère de l'Agriculture (MAG), se trouvaient donc confrontés à un problème délicat : les leaders traditionnels avaient, depuis longtemps, fait la preuve de leur faible aptitude à accepter les innovations. Le temps pressait.

Or, justement, depuis quelques années, les agents de développement rencontrent de plus en plus fréquemment, dans les communautés où ils cherchent à intervenir, des personnages jeunes, alphabétisés, qui paraissent offrir toutes les garanties de dynamisme qui manquaient aux anciens leaders.

Les nouveaux jeunes leaders paysans

Il s'agit, presque toujours de jeunes migrants temporaires. Ces migrations, depuis quelques décennies, n'ont cessé de se multiplier et de s'allonger dans le temps. Dans certaines communautés du Chimborazo ou du Cañar, ce sont pratiquement tous les membres des jeunes classes d'âge qui partent, parfois pour toute l'année, à l'exception de brefs retours pour les fêtes patronales ou certains grands travaux agricoles.

Les migrations constituent un processus très sélectif dont certains sortent vainqueurs. Parmi ceux-ci, un petit nombre, pour des raisons personnelles — idéologiques ou sentimentales — ne souhaitent pas rompre avec leur communauté d'origine.

Leur profil offre des caractéristiques remarquables par rapport aux autres membres de la communauté. Ils parlent espagnol couramment, savent lire et écrire, ont parfois un niveau scolaire non négligeable. Ils ont vécu et travaillé en ville, à Quito ou Guayaquil, ce qui les a amenés à entrer en relation avec la bureaucratie urbaine dont ils ont appris à connaître les principaux modes de fonctionnement. Leur avenir dans le cadre de la communauté leur paraît bien sombre : ils n'auront accès, au mieux, qu'à une petite parcelle et l'éclatement des *haciendas* du voisinage n'autorise même pas à compter sur celles-ci pour obtenir un moyen d'existence. De plus, ils n'ont pas les mêmes raisons que les générations plus âgées d'accepter la situation. Ils n'ont pas, non plus, les réflexes de rejet à l'égard de l'extérieur qui animaient généralement leurs aînés.

On rencontre alors deux cas de figure.

Le premier : les agents du MAG ou de l'IERAC, en visite dans la communauté, sont très favorable-

ment impressionnés par l'un de ces jeunes gens qui les écoutent, leur posent des questions pertinentes, demandent des rendez-vous, savent lire des circulaires ou des brochures et en comprendre le sens...

Le second : ce sont les jeunes gens eux-mêmes qui, individuellement ou en petit groupe, prennent l'initiative d'effectuer des démarches auprès de l'IERAC et du MAG, « au nom » de leur communauté, même s'ils n'ont pas réellement pris la peine de s'assurer de concours solides.

Dans les deux cas, les autorités sont trop heureuses de rencontrer ces interlocuteurs privilégiés et tendent à les pousser vers diverses responsabilités officielles au sein de la pré-coopérative ou de la coopérative en train de se constituer. En agissant ainsi, pourtant, on entérine une situation qui ne va pas tarder à s'avérer sérieusement conflictuelle et qui contient de graves germes de dissolution pour les communautés concernées.

Les difficultés de fonctionnement des nouvelles coopératives rurales

Les coopératives se sont multipliées au cours des dernières années dans le monde rural. La loi de Réforme agraire, l'IERAC et le MAG ont grandement aidé à leur développement. Elles diffèrent sensiblement des Communes et des communautés de fait. Elles ne regroupent, le plus souvent qu'une vingtaine d'associés, alors que Communes et communautés en comptent plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines. Elles n'expriment ainsi que les intérêts d'une petite partie de la communauté. Ces intérêts ne vont d'ailleurs pas manquer de s'opposer rapidement à ceux de l'ensemble du groupe.

La situation évolue fréquemment selon deux scénarios :

(1) La coopérative est composée d'un petit nombre de paysans jeunes ou assez jeunes. Ils sont assez peu différents les uns des autres quant au profil socio-culturel et au niveau de revenus. Leurs objectifs sont voisins. Ils reconnaissent facilement l'autorité d'un ou plusieurs jeunes leaders, dont ils ont pu mesurer l'aptitude à négocier avec les autorités.

Les conditions paraissent optimales. La volonté de réussir est réelle chez tous les associés ; ils sont capables de négocier auprès des Banques pour obtenir des prêts ; ils savent à quoi ils s'engagent en acceptant un certain nombre d'échéances, etc.

Pourtant, les conflits ne vont pas tarder à apparaître, avec les autorités occultes.

Les « notables » communaux, d'abord, vont voir d'un très mauvais œil l'apparition et le développement d'un contre-pouvoir aux ambitions manifestes. Ils vont craindre que le dynamisme de la jeune coopérative ne provoque, en quelques années une inversion des rapports de pouvoir au sein de la

communauté. Un éventuel succès pourrait entraîner de nouvelles adhésions, un agrandissement des surfaces mises en culture, l'obtention de nouveaux crédits bancaires... Pour briser avant qu'il ne soit trop tard la dynamique du succès, les notables vont s'employer — même s'ils ne manifestent aucune hostilité ouverte — à saboter la nouvelle coopérative par tous les moyens en leur possession. Ils vont donc utiliser à cette fin les instruments de leur pouvoir, c'est-à-dire, essentiellement, leurs réseaux d'alliance qui incluent fréquemment des agents de l'administration. Les autorisations officielles, les documents nécessaires à la vie et au développement de la coopérative vont se trouver mystérieusement retardés, les dossiers de demande de prêts bancaires ne seront pas instruits, les terres prévues pour les cultures collectives vont se trouver revendiquées par divers ayant-droits dont on n'avait pas soupçonné l'existence, etc. Les associés vont commencer à perdre un temps précieux en démarches dans la capitale provinciale ou à Quito, en consultations d'avocats... Avant même que le travail collectif n'ait vraiment démarré, les fonds résultant des premières cotisations vont se trouver dilapidés.

De plus, la division ne va pas tarder à s'instaurer entre les associés eux-mêmes. Le mécanisme est simple. Quelques associés au moins sont les *compadres* d'un ou plusieurs commerçants métis du bourg. Ceux-ci craignent que le succès éventuel de la coopérative ne compromette leur place privilégiée dans les circuits de commercialisation. Ils craignent aussi de voir leur influence diminuer. Ils vont donc chercher, par l'intermédiaire de leur *compadre* associé, à saboter la coopérative de l'intérieur, attisant les dissensions internes qui ne peuvent manquer d'exister spontanément, les provoquant de toutes pièces lorsque cela est nécessaire, convoquant leurs *compadres* au bourg un jour de réunion de la coopérative, exigeant le remboursement d'une dette au moment où les cotisations de la coopérative doivent être collectées, etc. Les moyens ne manquent pas et l'imagination des protagonistes est fertile.

(2) Autre scénario fréquent : la coopérative compte une trentaine ou une quarantaine d'associés, qui représentent assez bien la composition réelle de l'ensemble de la communauté. Elle comprend donc quelques-uns des notables réels. Ceux-ci sont presque toujours élus dans le bureau, et ils supportent mal de devoir partager leur autorité avec de jeunes hommes qui, manifestement, n'ont pas les mêmes stratégies et qui, circonstance aggravante, sont soutenus par des autorités officielles à l'égard desquelles on n'éprouve que de la méfiance et desquelles on ne reçoit que mépris et rebuffades.

Par ailleurs, l'expérience démontre, en Équateur au moins, que toutes les associations composées de

membres aux revenus hétérogènes ne tardent pas à supporter des tensions internes très fortes imposées par les affrontements entre intérêts divergents.

Les « riches » n'hésitent pas à endetter la coopérative (achat de tracteurs, d'engrais, de fongicides) ; ils souhaitent des cotisations relativement élevées et proposent de lourdes amendes pour sanctionner les entorses au règlement.

Les « pauvres », à l'inverse, ne sont jamais à jour dans le paiement de leurs cotisations, s'indignent d'investissements jugés somptuaires, supportent mal l'obligation qui leur est faite de travailler presque gratuitement pour la coopérative alors qu'ils pourraient obtenir un salaire normal en allant travailler ailleurs...

Les « jeunes », sur le conseil des agents de l'IERAC ou du MAG, vont militer pour l'adoption d'innovations qui se heurteront au refus de tous les autres membres. Ils sous-estiment souvent l'efficacité des pouvoirs occultes (commerçants et notables) et ne sauront pas user de la diplomatie et de la ruse qui s'imposeraient alors.

Ainsi, de puissantes forces centrifuges vont apparaître et se développer inexorablement. Les « riches » vont demander l'exclusion des « pauvres », trop mauvais payeurs. Ils vont aussi tenter de profiter des maladresses commises par les jeunes leaders pour les évincer ou, au moins, tenter de le faire.

Face à cette situation, les chances de survie de la jeune coopérative deviennent faibles. Elle fonctionne tant bien que mal pendant quelques années, le temps nécessaire au paiement des diverses échéances

imposées pour obtenir la propriété de la terre. Il existe alors un semblant d'exploitation collective, quelques jours par semaine de travaux en commun, malgré d'énormes difficultés pour réunir tout le monde. La production des parcelles cultivées en commun est commercialisée d'une manière telle que tous se sentent plus ou moins lésés. Les dissensions internes créent une atmosphère irrespirable dans la communauté... Aussi, dès que le dernier versement a pu être effectué et que le titre de propriété collective a été attribué, la coopérative éclate : chacun des associés engage des procédures pour obtenir un titre individuel de propriété et toute activité communale cesse, sauf, dans le meilleur des cas, pour solliciter des prêts bancaires qui ne sont qu'exceptionnellement attribués à des individus.

L'échec apparaît ainsi presque total. Le pari sur la jeunesse et le dynamisme a été perdu, semble-t-il, par les autorités. Il méritait pourtant d'être tenté, et l'échec n'est très probablement pas dû à une véritable carence des jeunes leaders poussés en avant par la Réforme Agraire. Il provient, sans doute, d'une méconnaissance totale de l'organisation des pouvoirs non apparents au sein des communautés spontanées. Il provient aussi des divisions profondes qui se sont faites jour, depuis une vingtaine d'années, au sein de ces communautés trop appauvries pour que les mécanismes traditionnels de gommage des différenciations puissent continuer à fonctionner.

ORSTOM, Montpellier, décembre 1984

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

BARAONA (R.), 1969. — « Justicia Social », una cooperativa en la Sierra Ecuatoriana. — In *Comunidad Andina*, México, ed. especiales 51 : 149-167.

BURGOS (H.), 1977. — *Relaciones interétnicas en Riobamba*, México, ed. especiales 74, 390 p.

CASAGRANDE (J.), PIPER (A.), 1969. — El cura, el hacendado, el Teniente político y el Apu : sus cambiantes roles en el altiplano del Ecuador. — In *América Indígena*, México, XXIX, 1 : 151-152.

COSTALES (A.), 1962. — Comunidades jurídicamente organizadas. — In *Llacta*, Quito, n° 15, 159 p.

CRESPI (M.), 1971. — Changing power relations : the rise of peasant unions on traditional Ecuadorian haciendas. — In *Anthropological Quarterly*, Washington, 44, n° 4, oct. 1971 : 223-240.

FAUROUX (E.), 1980. — Équateur : les lendemains de la Réforme Agraire. — In *Problèmes d'Amérique Latine* LVI, *Notes et Études Documentaires* n° 4567-4568, Paris, La Documentation Française : 102-135.

GORE (P.), 1971. — The highland « campesino », backward peasant or reluctant pawn. A study of the Social and Economic Factors affecting small Farmer Modernization. — In *Latin American Studies Program*, Dissertation Series, Cornell University, n° 28, 214 p.

GUERRERO (A.), 1982. — *Determinaciones del pasado y mentalidades del presente : un conflicto entre comuneros (Chimba Urco, Ecuador)*. Quito, FLACSO, doc. de trab. s.p.

HAUBERT (M.), s.d. — *Desarrollo rural y organización campesina en las zonas andinas del Ecuador*, Rome, FAO, rapport préliminaire, 110 p.

- HAMMOCK (J.), ASHE (J.), 1970. — *Hablan líderes campesinos del Ecuador*. Quito, Graf. Morillo, 122 p.
- VILLAVIGENCIO (G.), 1968. — La organizacion de las comunidades indigenas. — In *Atahualpa*, Quito, n° 3, oct. 1968 : 110-127.
- VILLAVIGENCIO (G.), 1969. — Efectos del avance tecnologico sobre la organizacion de las comunidades indigenas. — In *América Indígena*, México, XXVII, n° 4, 1969 : 947-961.
- WALTER (L.), 1976. — *Interaction and organization in an Ecuadorian Indian Highland Community*. — Ph. D., Univ. of Wisconsin, Madison, 262 p. (Ann Harbor, 37/II.A.p7190 BFJ 77.06632).